

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
VU le Décret N°249/PR/MSPAS du 22 août 1968, portant création du Secrétariat Général du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
VU le Décret N°239/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux secrétaires généraux des ministères ;
VU les nécessités de service ;
Sur la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Dr Alexis AMOUSSOU, Médecin Principal de classe exceptionnelle, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

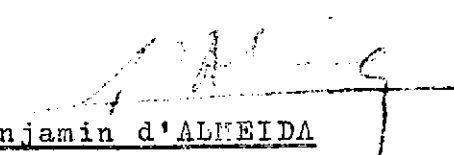
Fait à COTONOU, le 23 août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



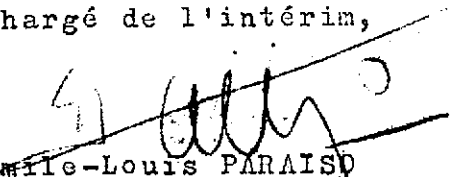
Emile-Derlin ZINSOU



Benjamin d'ALMEIDA

Ampliations : PR 4 - CS 6 -
MSPAS 6 - DFP-DP 2 - SGG 4 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - SGPR 1 -
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5 -
DEP 2 - Dtion Stat. 2 - DGAJL 2 -
Intéressé 1 - JORD 1.

pour le Ministre de l'Economie et
des Finances absent, le Ministre
des Travaux Publics, Transports,
Postes et Télécommunications,
chargé de l'intérim,



Emile-Louis PARAISO